

RÉUNION DU

23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel RENAULT, Maire.

Date de convocation: 15/05/2020

Présents : BRUNETEAU Frédéric, RATEAUD Christine, ROY Aurélie, BERTRAND Rodolphe, BOBRIE Pascal, JOLLY Thibaud, LORET Estelle, PINEAUD Florentin, REIGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne et YONNET Alain

Secrétaire de séance : Florentin PINEAUD

ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur YONNET Alain, le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Président donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Le président demande alors s'il y a des candidat (e)s.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- **BRUNETEAU Frédéric**

Le Président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Maire

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

a obtenu :

- **BRUNETEAU Frédéric : 11 voix**

Monsieur BRUNETEAU Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du CGCT, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoint puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil soit un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé de procéder au vote par bulletin secret.

Après dépouillement, la création de deux postes d'adjoints est déterminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de deux postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Le maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7-7 et L.2122-7 du CGCT.

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 2 adjoints.

Il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après appel à candidature, les candidats sont les suivants :

- **RICHAUDEAU Fabienne**
- **REIGNER Sandra**
- **ROY Aurélie**
- **YONNET Alain**

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- **RICHAUDEAU Fabienne : 2 voix**
- **REIGNER Sandra : 2 voix**
- **ROY Aurélie : 6 voix**
- **YONNET Alain : 1 voix**

Madame ROY Aurélie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Première adjointe au maire.

Election du deuxième adjoint :

Premier tour de scrutin :

Après appel à candidature, les candidats sont les suivants :

- **RICHAUDEAU Fabienne**
- **REIGNER Sandra**
- **YONNET Alain**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **RICHAUDEAU Fabienne : 3 voix**
- **REIGNER Sandra : 2 voix**
- **YONNET Alain : 6 voix**

Monsieur YONNET Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième adjoint au maire.

DELEGUES AUX SYNDICATS

Monsieur le Maire demande si des conseillers seraient intéressés pour siéger dans les assemblées des différents syndicats.

Syndicat voirie :

Monsieur YONNET Alain représentant titulaire et Monsieur BERTRAND Rodolphe représentant suppléant.

Syndicat Electrification :

Monsieur BERTRAND Rodolphe représentant titulaire et Monsieur YONNET Alain représentant suppléant.

Eau 17 :

Monsieur BRUNETEAU Frédéric est désigné comme représentant au syndicat

Soluris :

Monsieur PINEAUD Florentin est désigné comme représentant au syndicat

Syndicat Mixte Charente Aval :

Monsieur JOLLY Thibaud est désigné en qualité de référent communal titulaire et Monsieur PINEAUD Florentin en qualité de référent communal suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

Commission « finances » : les représentants de cette commission sont Frédéric BRUNETEAU, ROY Aurélie, YONNET Alain, RATEAUD Christine et PINEAUD florentin. La première réunion est prévue pour le vendredi 5 juin 2020 à 16 h.

Prochain conseil : date fixée au vendredi 12 juin 2020 à 21 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

BRUNETEAU Frédéric

RATEAUD Christine

ROY Aurélie

BERTRAND Rodolphe

BOBRIE Pascal

JOLLY Thibaud

LORET Estelle

PINEAUD Florentin

REIGNIER Sandra

RICHAUDEAU Fabienne

YONNET Alain